PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOUS-PRÉFECTURE
DE BARCELONNETTE

Barcelonnette le 15 AVR. 2026

Procès-verbal de la Commission de sécurité de l'arrondissement de Barcelonnette du 09 avril 2026

N° dossier :	E03300002-000	Composition de la commission :	
Établissement :	CENTRE DE VACANCES LE RECHASTEL	Présidence	Pierre-Henri VRAY
Adresse :	Le village	SDIS	Florence TREMELLAT
Commune :	UBAYE SERRE-PONÇON	DDT	Romain TERMONIA
Type : O, R(h) et N	R(h) N – 4è catégorie	Gendarmerie	Elise FOURNIER
Objet :	Suivi de prescriptions	Mairie	Bastien BARNEAU
Stéphane AUGER, directeur du centre de vacances présent.			

Le jeudi 09 avril 2026, la Commission de Sécurité de l'Arrondissement a procédé à l'examen du dossier de l'établissement ci-dessus mentionné suite au rapport du groupe de visite en date du 10 février 2026.

Les prescriptions suivantes sont à réaliser :

1/ Réaliser l'alimentation électrique du SSI par branchement en amont de l'Arrêt d'Urgence Electrique conformément à l'article EL11§1. ***– en cours – fin 2026***

3/ Implanter un bloc d'éclairage de sécurité d'ambiance au droit du SSI pour permettre son exploitation (R143-13) ; ***– en cours – fin 2026***

6/ S'assurer du changement d'état de l'éclairage de sécurité (BAEH en BAES O15) ; ***– en cours – fin 2026***

7/ Déposer les BAES et vérifier les plans d'évacuatiuon pour qu'ils dirigent le flux du public vers l'issue de secours normale.

10/ Isoler la laverie professionnelle de la laverie client par un mur CF 1h ***– Attestation de mise en oeuvre à venir*** - et une porte CF 1/2h munie d'un ferme porte. (CO28) ***– en cours – fin 2026***

11/ Isoler la laverie client de la circulation / toilette PMR du SPA par une porte CF 1/2h munie d'un ferme porte, l'asservir si besoin. (CO28)

13/ Présenter à la sous-commission départementale l'atténuations accordées en VO de 2017 qui doit faire l'objet d'un avis.

14/ Demander, auprès de la sous-commission départementale le classement en O de l'établissement pour l'hébergement de passage qui fait partie de son activité ;

15/ Présenter à la sous-commission départementale le projet de construction de la terrasse et d'un bar/cuisine extérieur réalisés sans consultation des services ;

16/ Donner le débit du point d'eau incendie qui n'est pas connu du SDIS ;

La Commission de Sécurité de l'Arrondissement émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation. L'établissement sera réexaminé en Commission de Sécurité de l'Arrondissement en decembre 2026 dans le cadre d'un suivi de prescriptions.

Le maire, en tant qu'autorité principale de la police spéciale des établissements recevant du public, assurera un suivi des prescriptions.

Pour la Préfète et par délégation
Le Sous-Préfet de Barcelonnette,

Pierre-Henri VRAY

PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Barcelonnette
16, allée des Dames
04400 BARCELONNETTE

Affaire suivie par : Fabrice ANGAPIN
Tél : 04 92 36 77 85
Mel : sp-barcelonnette@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : tous les matins de 9h à 12h – accueil sur rendez-vous en dehors de ces horaires
http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr – Twitter @prefet04 – Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence